

Mr PORTIGLIOTTI Roberto
residenza : 62 rue du marché
-73600- Môtiers
port : 06.12.20.23.01

Unico Domicile fiscale :
Piazza Bataglione Cervino 21.
11100 Aosta (AO)

Direction dept finances publique de Savoie
BP 17
71 rue de Gascogne BP 206
73604 Môtiers Cedex

Affaire suivie par Mr Laugier

RECOMMANDEE AR
OBJETS : PV illégal d'Opposition à Contrôle
Droit international en vigueur applicable

Môtiers le 24 fevrier 2011

Monsieur Laugier,

Je reçois aujourd'hui votre PROCES-VERBAL D'OPPOSITION A CONTROLE FISCALE.

Je suis étonné et déjà bien rassuré de constater que vous êtes pas du tout solide dans votre raisonnement.

Vous savez lire porco dio ou vous savez pas ? Bien sûr vous êtes de la mauvaise foi complète perque vous pouvez rien répondre et faites semblant de tourner les idées - arguments pas clair du tout en réalité.

La réponse de l'administration fiscale française c'est de dire on répond pas à vos questions parcequ'on a déjà répondu à côté et on peut pas faire mieux alors on confirme que vous avez eu une réponse et on peut pas vous donner rien d'autre alors on continue à vous embêter sans répondre puisqu'on peut pas le faire...

C'est pas très sérieux et le consulat d'Italie et les journaux italiens et en Savoie déjà il rigoleront bien d'une réponse pareille.

Soit la France elle a enregistré à l'ONU le Traité de TURIN du 24 Mars 1860 soit elle l'a toujours pas fait et elle est en retard de 63 ans et votre Ministre des Affaires Etrangères que le monde entier il rigole de ses escapades en avion avec ses vieux parents pour acheter une maison toute neuve sans devoir vous payer les impôts sur la fortune et sur les succeiones.

Finalemnt elle fait du droit international elle aussi ; pour pas se faire plumer par le fisc de la France sauf que moi je suis pas ministre et je suis pas en Tunisie BEN ALI je suis en Savoie où vous travaillez sans plus aucune légalité a mon avis.

Car bien sûr qu'une réponse concernant la territorialité de la Savoie **est un préalable obligatoire à la poursuite du contrôle fiscal, c'est évident et c'est même la seule chose correcte que vous écrivez**

I. LA NOTIFICATION A L'Italie : VOUS L'AVEZ OU VOUS L'AVEZ PAS ? CA VOUS REPONDEZ ET ON PEUT CONTINUER OU VOUS REPONDEZ PAS ET VOUS AVEZ JUSTE LE DROIT DE VOUS TAIRE ET ME LAISSER TRANQUILLEMENT PAYER TOUS MES IMPOTS A L'Italie **ou je les paye déjà.**

Perque si vous n'avez pas notifié à l'Italie le **Traité de TURIN de 1860** votre contrôle il ne vaut rien DU TOUT. Il est illégal et toutes vos lettres aussi.

Alora, vous me donnez la date et le numéro si vous l'avez fait ou sinon vous demandez tout de suite le renseignement à Michèle ALLIOT-MARIE qu'elle l'a peut être oubliée à Tunis ou à François FILLON qu'il l'a peut être rangée dans une pyramide...

Je vous clou la bocca avec ça. Le traité de PARIS et son articolo 44-1 il vous oblige à cause de votre constitution de 1958 et de son article 55, et son articolo 44-3 il abroge tous vos pouvoirs en Savoie si c'est pas fait la notification et que vos ministres ils sont menteurs sur la notification pour ne pas décoloniser la SAVOIE comme l'Italie elle a du décoloniser la LIBYE a cause de l'article 44 du Traité de PARIS justement vous le savez o non ?.

II. L'ENREGISTREMENT à l'ONU DU TRAITE DE TURIN DE 1860 pas de celui de 1947 VOUS L'AVEZ OU PAS ? VOUS REPONDEZ PAS ET ON PEUT PAS CONTINUER ENCORE A TOURNER AUTOUR DU POT COMME DES ENFANTS CAR SI VOUS REPONDEZ PAS A CA, VOUS AVEZ JUSTE LE DROIT DE VOUS TAIRE ET ME LAISSER TRANQUILLEMENT PAYER TOUS MES IMPOTS A L'Italie **ou je les paye déjà je vous le répète.**

Perque si vous n'avez pas enregistré au Secrétariato de l'ONU le **Traité de TURIN de 1860** votre contrôle il ne vaut plus rien. Il est illégal et toutes vos lettres et vos procédures aussi.

Le Traité de PARIS LUI IL EST BIEN ENREGISTRÉ en 1950 Je dis pas le contraire ET MEME Je m'appuie dessus justement !!!

Alore, vous me donnez la date et le numéro de celui de TURIN si vous l'avez fait ou sinon vous demandez tout de suite le renseignement à Michèle ALLIOT-MARIE qu'elle l'a peut être pas jetée par le hublot du jet ou à la réception de l'Hotel TABARKA BEACH ou à François FILLON qu'il l'a peut être bien rangée à KEOPS dans un beau dossier o dans un sarcophage.

Si je vous clou pas aussi la bocca avec ça.

Car le traité de PARIS et son articolo 44-2 il vous oblige à cause de votre constitution de 1958 et son article 55, et son articolo 44-3 il abroge tous vos pouvoirs en Savoie si c'est pas fait.

Putana eva **le Traité de TURIN** vous l'avez notifié à l'Italie et ensuite enregistré à l'ONU si ou no ? je vous parle pas du traité de PARIS mais de celui de TURINO! Arrêtez de jouer comme un petit enfant ou un étudiant en droit de la scuola elementari o de l'asilo avant 6ans.

PARIS c'est en France, TURINO c'est en Italie et MOUTIERS c'est en SAVOIE

Je suis toujours à votre disposition mais d'abord répondez aux questions juridiques et à cette lettre qui est claire aussi. Je sens bien que vous êtes dans une impasse totale maintenant en SAVOIE si vous êtes pas capable de rester sérieux dans vos réponses et faites semblant de pas comprendre les questions.

La diplomatie italienne elle va pas comprendre cette position française si vous continuez comme ça je pourrais même pas leur expliquer ce qui se passe aux impôts ici en Savoie.

Et arrêtez de dire que « IN EXTENSO » le cabinet comptable de MOUTIERS, il m'a répudié PARCE QUE C'EST MOI qui l'ai fait et pas lui. Il voulait pas vous chatouiller de peur de vos griffes.

Mais si vous appartenez à une administration qu'elle a violé le DROIT INTERNATIONAL en SAVOIE vous êtes juste des moineaux qui vont s'envoler et même pas des piccolo gattino.

Une réponse s'impose où vous êtes totalemente ridicolizzati Monsieur LAUGIER.

Vous confondez Traité de PARIS et Traité de TURIN

1860 et 1947 c'est pas la même chose ou alors votre arrière grand père et votre petite fille c'est la même personne ?

Donnez moi les références de la notification à l'Italie après 1947 du traité de 1860 !
Donnez moi les références de l'enregistrement à l'ONU forcément après 1950 du traité de 1860 !

Et ensuite on peut continuer et une dernière chose arrêtez de me menacer de prison car c'est vous qui allez vous y retrouver si vous êtes un fonctionnaire sans droit ni titre en Savoie qui a essayé de piller de l'argent a un artisan qui paye DEJA ses impôts en Italie en obéissant comme un soldato a des ordres noirs.

REPONDEZ ! PAS A COTE ou je demande la réponse à mon ministre italien et j'envoie copie de vos réponses fantaisistes et irréfléchies au CANARDO ENCHAINATO pour rigoler et ça va pas être rigolo de me retrouver dans une histoire de fous avec vous.

REPONDEZ et en attendant

Recevez, Monsieur Laugier, l'expression de mes salutations complètement distinguées.

Roberto Portigliotti